

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 475 347

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 02782

(54) Ensemble nouveau constitué par un dispositif d'attelage et de dételage rapides à l'avant d'un véhicule automoteur et par un outil.

(51) Classification internationale. (Int. Cl. 3) A 01 B 59/048; B 60 D 1/00; B 66 F 9/06.

(22) Date de dépôt 8 février 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — «Listes» n. 33 du 14-8-1981.

(71) Déposant : Société anonyme dite : AGRAM, résidant en France.

(72) Invention de : Albert Ameye.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Rinuy, Santarelli, 14, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris.

La présente invention a pour objet un ensemble nouveau constitué par un dispositif d'attelage et de dételage rapides à l'avant d'un véhicule automoteur et par un outil.

5 L'invention s'applique, d'une façon générale, à l'équipement de travail des véhicules automoteurs utilisés, notamment mais non exclusivement, en agriculture.

On connaît des dispositifs à attelage et dételage rapides d'un outil sur l'avant d'un véhicule automoteur, désignés "chargeurs frontaux", l'outil étant une pelle 10 prenanteuse, une benne basculante ou une fourche.

La Demanderesse a décrit et représenté dans son brevet français N° 75-06381 du 28 février 1975 un berceau porte-outil susceptible d'être accouplé sur l'avant d'un véhicule automoteur, tel un tracteur et du type comprenant 15 deux longerons ou glissières entre lesquels le véhicule est avancé. La présente invention s'applique à ce berceau porte-outil mais non exclusivement, l'invention s'appliquant également à tous autres dispositifs d'attelage et de dételage rapides à l'avant d'un véhicule automoteur.

20 On connaît par ailleurs les attelages trois points à bras de relevage et tirant de troisième point, les- quels attelages sont rendus directement solidaires d'un tracteur.

La présente invention vise un ensemble nouveau 25 constitué par un dispositif d'attelage et de dételage rapides à l'avant d'un véhicule automoteur et par un outil, caractérisé en ce que l'outil est un attelage trois points réalisé sous la forme d'un bloc unitaire et de manière à pouvoir être associé audit dispositif d'attelage et de dételage rapides, 30 l'attelage trois points devenant alors un bloc de relevage frontal.

Suivant une forme de réalisation, le bloc d'attelage trois points est unitaire avec deux glissières femelles destinées à être reçues par deux glissières mâles solidaires 35 du véhicule automoteur.

L'invention vise également un berceau présentoir prévu pour supporter le bloc unitaire de relevage frontal, lorsque ce bloc est dételé.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre faite en regard des dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un attelage trois points réalisé sous la forme d'un bloc unitaire portant deux glissières femelles;

- la figure 2 est une vue en élévation du bloc unitaire supporté par un berceau présentoir ;

- la figure 3 est une vue schématique partielle d'un tracteur portant deux glissières mâles.

Un ensemble selon l'invention comprend, dans la forme de réalisation représentée, un dispositif de relevage (1) trois points à tirant de troisième point (2) et bras de relevage (3) réalisé sous la forme d'un bloc unitaire avec deux glissières femelles (4) boulonnées de part et d'autre de ce bloc de relevage, convenablement structuré pour supporter les charges induites pendant l'utilisation, les glissières (4) étant destinées à être reçues par deux glissières mâles (5) boulonnées à demeure sur le châssis du tracteur (T).

Un berceau présentoir (6) est prévu pour supporter l'attelage lorsqu'il est détaché du tracteur. Ce berceau comprend une plaque (7) constituant un artifice d'attelage du tirant de troisième point (2) du bloc de relevage, des mannetons (8) constituant des artifices d'accrochage, des crochets (3A) des bras (3) du bloc de relevage, et deux bêquilles (9) de soutien du bloc.

Le bloc étant sur le berceau présentoir (6), le tracteur porteur des deux glissières mâles peut s'engager à la manière connue entre les deux glissières femelles, jusqu'à concordance de points de fixation, et la mise en place de boulons latéraux assure le maintien du bloc de relevage sur le tracteur.

Le détachement du tirant de troisième point (2) du bloc de relevage et le déverrouillage des bêquilles (9) dont est pourvu le berceau (6) libèrent le bloc de relevage de ce berceau support.

Le détachement du bloc unitaire de relevage frontal peut être obtenu par :

- la mise en liaison du tirant de troisième point
(2) avec la plaque (7) du berceau présentoir ;
- la mise en place des bêquilles (9) ; et
- l'enlèvement des boulons de fixation des glis-
5 sières.

L'ensemble du dispositif de relevage (1) à glis-
sières (4) constitue alors avec le berceau présentoir (6) un
bloc monolithique stable, indissociable.

La structure du bloc unitaire : attelage trois
10 points-glissières femelles comprend, dans la forme de réali-
sation représentée à titre d'exemple, un portique central
(10) sur lequel sont articulés le tirant de troisième point
(2) et les bras de relevage (3) et sur lequel sont solidement
fixées, à l'aide d'équerres (11) par exemple, les glissières
15 femelles (4).

Il est bien entendu que la présente invention n'a
été décrite et représentée qu'à titre d'exemple préférentiel
et qu'on pourra apporter des équivalences dans ses éléments
constitutifs sans, pour autant, sortir du cadre de ladite in-
vention qui est défini dans les revendications qui suivent.
20

REVENDICATIONS

1. Ensemble constitué par un dispositif d'attelage et de dételage rapides à l'avant d'un véhicule automoteur et par un outil, caractérisé en ce que l'outil est un attelage trois points réalisé sous la forme d'un bloc unitaire et de manière à pouvoir être associé audit dispositif d'attelage et de dételage rapides, l'attelage trois points devenant alors un bloc de relevage frontal.
2. Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bloc d'attelage trois points est unitaire avec deux glissières femelles destinées à être reçues par deux glissières mâles solidaires du véhicule automoteur.
3. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la structure du bloc unitaire de relevage frontal : attelage trois points-glissières femelles, comprend un portique central sur lequel sont articulés le tirant de troisième point et le bras de relevage et sur lequel sont solidement fixées les glissières femelles.
4. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'un berceau présentoir est prévu pour supporter le bloc unitaire de relevage frontal lorsque celui-ci est détaché du véhicule automoteur.
5. Ensemble selon la revendication 4, caractérisé en ce que le berceau présentoir comprend un artifice d'attelage du tirant de troisième point du bloc unitaire de relevage frontal, des artifices d'accrochage des crochets des bras de relevage du bloc unitaire de relevage frontal et des béquilles de soutien.

1/2

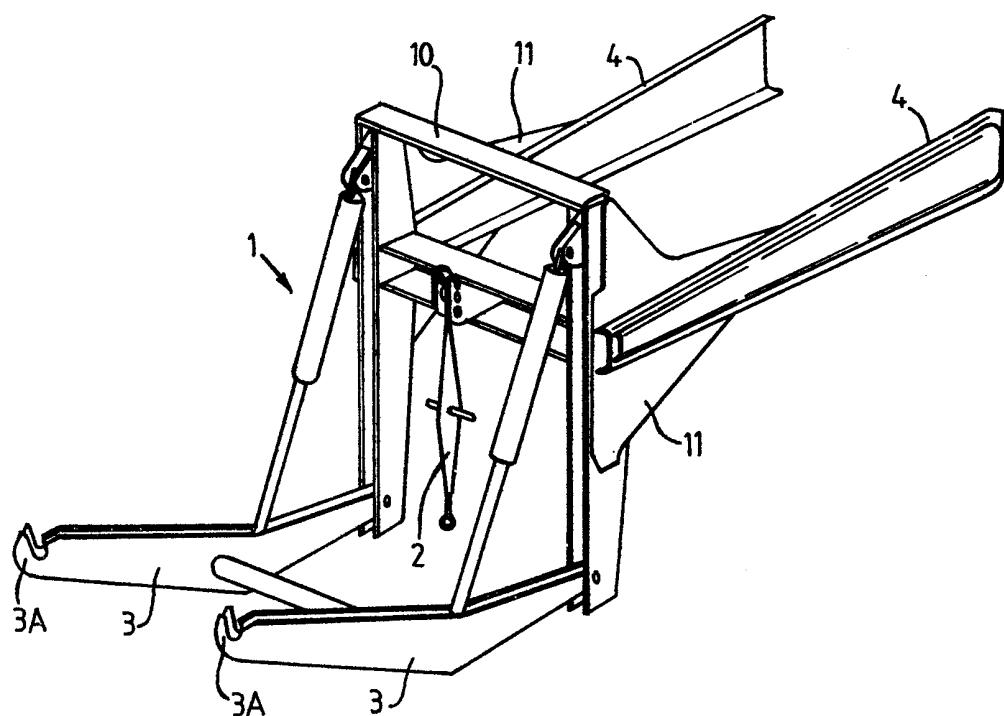


FIG. 1

2/2

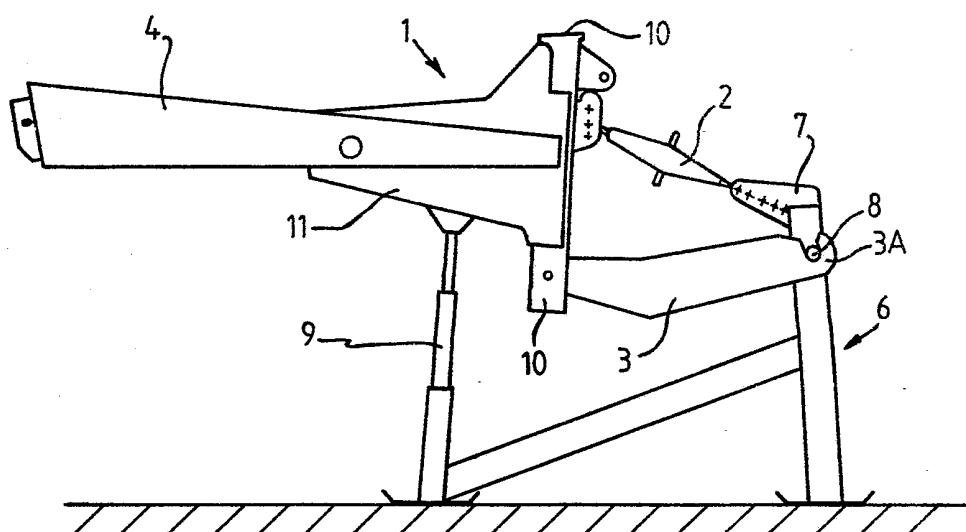


FIG. 2

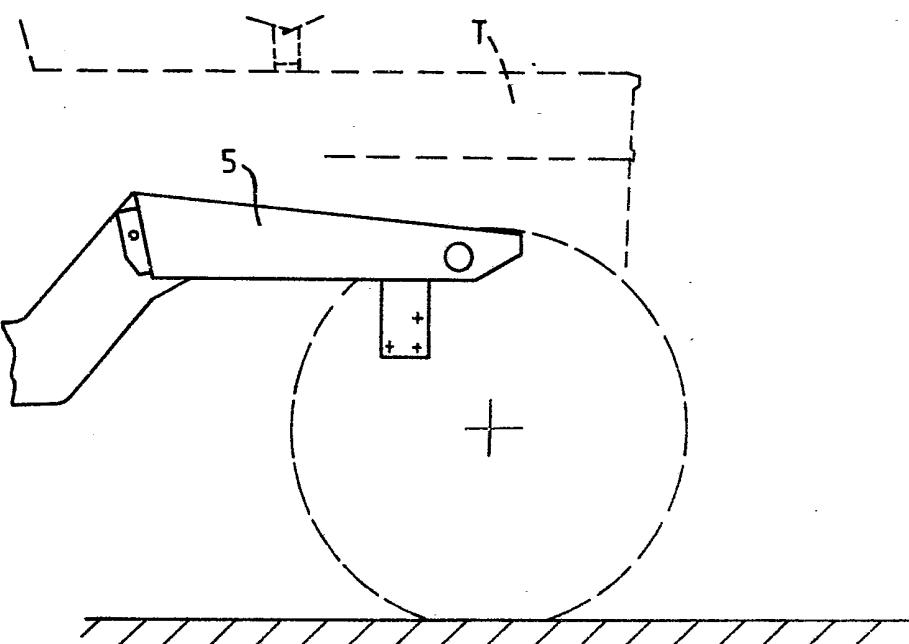


FIG. 3